

Licencié, il crée son emploi



Mickaël Dardenne propose une large gamme de services aux particuliers.

Comme beaucoup, Mickaël Dardenne (32 ans, accompagné, 2 enfants) a été victime d'un licenciement économique en octobre dernier, une situation qu'il avoue « *avoir mal vécue* ».

Pourtant, désireux d'évoluer au sein de son entreprise, Mickaël avait obtenu ses permis poids lourds et produits dangereux quelques mois plus tôt. « *Ce qui ne suffit pas avec la crise* », regrette-t-il amèrement. Mais sa volonté de rester dynamique l'a conduit à rebondir après cet échec, voyant là l'opportunité de créer son propre emploi, un projet qu'il admet « *avoir envisagé vaguement sans penser que c'était possible* » lorsqu'il était encore salarié. « *C'était le moment de le faire* », explique-t-il. Fort de ses expériences professionnelles dans le bâtiment et d'une formation de menuisier, Mickaël a donc créé son

activité, consistant à proposer des petites prestations aux particuliers (fuites d'eau, tuyaux à déboucher, pose d'interrupteurs et prises...).

Des aides à la création

Pour mettre en œuvre son projet, Mickaël a profité de la nouvelle loi modifiant le statut d'auto-entrepreneur (lire en page 17), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi « *moins contraignante et sur laquelle je m'étais déjà renseigné* », précise Mickaël, permet d'exercer une activité commerciale légalement et simplement sans avoir à remplir l'ensemble des démarches habituellement demandées pour créer une entreprise. Avec le soutien de la cellule de reclassement mise à disposition des salariés licenciés, il n'aura fallu que trois mois à Mickaël pour tout mettre en œuvre

(démarches administratives, projet financier...) jusqu'à la réception de son numéro d'enregistrement Siret. Il a utilisé sa prime de licenciement pour acheter un véhicule et des outils nécessaires aux premières demandes en plus de ses fonds personnels. En outre, il a également pu bénéficier de l'Accre (Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprise). Sa publicité, il la fait « *via des prospectus dans les boîtes aux lettres* », raconte-t-il. Mickaël espère désormais étendre son activité (pour l'instant sur un rayon de 30km), en constituant notamment une demande d'agrément "services à la personne" et, si les résultats le permettent, embaucher un voire plusieurs salariés...

■ Etienne Pousse

• Rens. Mickaël Dardenne :
Allô Brico Services au
06.07.95.79.28.